

On pouvait s'y attendre: Dans le contexte actuel, les questions liées à la sécurité, mais aussi à la dynamique de relance du mieux vivre ensemble à Charleroi ont occupé une large part du débat du conseil communal du mardi 24 novembre présidé par le bourgmestre en titre, Paul Magnette.

Lequel, après avoir pris connaissance, en *off* de la réunion, du message porté par une délégation syndicale de la CGSP Services publics- celle-ci était venue, affichettes et tracts en main, rappeler que « *Nous ne braderons pas notre statut* »- a invité l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attaques terroristes de Paris.

Du recueillement aux félicitations, avec, juste après, celles adressées par le bourgmestre, au nom du Conseil, aux Gardiens de la Paix Ali Dogan et Serge Lesoil pour leur intervention héroïque- les premiers secours portés à un spectateur terrassé par un malaise cardiaque- lors du 8è cross de la Ville de Charleroi organisé dans le parc de Monceau/Sambre le 8 novembre dernier. Elles furent ponctuées par une salve d'applaudissements unanime et un petit cadeau de circonstance.

Les honneurs rendus, on entra ensuite, une fois le pv de la séance du 26 octobre 2015 approuvé sans remarques, dans le vif de l'ordre du jour avec une première intervention conjointe de X. Desgain (Ecolo) et Véronique Salvi (cdH) au sujet du Centre d'enfouissement technique de Monceau. CET Champ de Beaumont pour lequel la société SA CETB a introduit une demande d'extension de capacité de près de 2,5 millions de mètres cubes de déchets. « *S'il fallait sélectionner aujourd'hui les projets de centres d'enfouissement technique sur base des critères utilisés lors de l'établissement du Plan wallon des CET, le site de Monceau serait exclu de ce plan et la demande d'extension (portant la capacité à quelques 5,5 millions de mètres cubes) n'aurait même pas pu être déposée* » résuma X. Desgain.

L'un et l'autre rappelèrent l'impact et autres nuisances que l'aboutissement d'un tel projet aurait sur les riverains, légitimement inquiets. « *L'inquiétude est justifiée et je la partage* », souligna Véronique Salvi. « *De très nombreux riverains subissent des nuisances importantes qu'elles soient olfactives ou sonores; elles portent également sur l'envolement de poussières et les risques de présence de fibre d'amiante* ». Et que dire aussi de ce tumulus haut de 20m qui viendrait défigurer le paysage... Et sur lequel, insista X. Desgain, on ne pourrait y planter aucune végétation!

«*Le Collège communal est bien conscient que la question de la gestion des déchets est primordiale et qu'une solution durable doit être trouvée par les instances régionales mais il estime que l'emplacement d'un CET d'une telle capacité n'a pas sa place en pleine agglomération. Il a donc décidé, fit savoir l'échevine Ornella Cencig après avoir dressé un long rétroacte du dossier, sur ma proposition, en sa séance de ce jour (le mardi matin donc) d'émettre un avis défavorable sur la demande de CETB* ». Et pour cause, précisa-t-elle, des inconvénients suivants que sont, ainsi que le firent valoir les conseillers, la proximité des habitations, la problématique de l'enfouissement de l'amiante lié, l'impact sur le patrimoine bâti et paysager, la proximité de la zone de protection du site classé du Martinet, l'impact du charoi de camion, l'impact sur la qualité de vie des proches riverains et des futures ZACC du Martinet et des Grands Trieux.

On précise qu'après transmission de l'avis de la Ville conjointement avec le pv de clôture de l'enquête publique aux Fonctionnaires technique et délégué, leur décision devra être notifiée à l'exploitant pour le 15 février 2016 au plus tard. Une prolongation de 30 jours peut être sollicitée par l'autorité compétente.

« *Maintenant, la question c'est: Comment le Collège va poursuivre ses contacts, son argumentation pour faire en sorte que la décision définitive corresponde à son avis* » reprit X. Desgain. « *On a la CCAT qui a rendu un avis négatif, on la le Collège de la Ville de Courcelles qui a rendu un avis négatif, je pense que c'est très important que vous argumentiez votre avis, qu'il puisse être plaidé auprès des Fonctionnaires technique et délégué pour qu'ils prennent bien conscience de la situation* ».

Pour V. Salvi, « *il s'agit d'un dossier important. La pétition forte de 2000 signatures montre à suffisance combien les citoyens nous attendent au tournant sur ce dossier-là. Alors évidemment, ajouta l'édile « aujourd'hui, le combat n'est pas terminé; mais l'avis unanime rendu dans ce dossier montre combien les quatre familles politiques autour de la table (elle y*

inclut Ecolo) sont solidaires. Je pense qu'il faudra continuer de cette façon et j'invite les uns et les autres à faire le forcing dans ce sens dans les prochains mois ».

En janvier dernier, le ministre J-Cl. Marcourt confirmait que Charleroi faisait bien partie des 8 villes pilotes sélectionnées pour expérimenter le projet DITAL CITIES. Ainsi que l'a rappelé Nicolas Tzanétatos (MR), « *il s'agit d'un WIFI urbain gratuit permettant aux citoyens ainsi qu'aux touristes, de plus en plus nombreux notamment grâce au développement de l'aéroport, de se connecter et d'avoir accès à une kyrielle de services en ligne utiles* ».

Alors quid interrogea-t-il?

Françoise Daspremont, échevine Déléguée: « *Différents scénarii sont actuellement à l'étude afin de trouver la meilleure formule adaptée à la Ville de Charleroi. Il est encore trop tôt pour énoncer tous les endroits qui bénéficieront de la couverture WIFI, mais on sait d'ores et déjà qu'elle impliquera la mise en place d'une nouvelle infrastructure à connecter à l'existant* ». Pour F. Daspremont, elle est souhaitée le plus rapidement possible, « *mais je pense que fin 2017 semble être un délai raisonnable* ».

Le 29 octobre dernier, ainsi que l'a rappelé Sofie Merckx (PTB+), le gouvernement de Wallonie présentait un accord sur le dossier de la N5 . « *Permettez-moi de voir avec une certaine crainte la ligne tracée en plein milieu de ces poumons verts que sont les bois de la Ferrée et du Prince, le bois de la Magneroulle et le terril du Cerisier: Ils font partie de ce cadre de vie agréable au sud de notre ville (...). La présence d'espaces verts de qualité de vie contribue à améliorer la santé, la présence d'une autoroute fait l'inverse* » argumenta-t-elle.

Selon le bourgmestre P. Magnette, « *Ce dossier, c'est un peu le monstre du Loch Ness de la politique wallonne* ». Il fallait trancher, dit-il, parce qu'autres tronçons (contournements de Rocroi et de Couvin par exemple) avancent. « *Cela veut dire que le flux venant du sud qui va arriver sur la zone de Charleroi va augmenter. Si la situation actuelle perdure, ce sera complètement invivable pour les riverains de la N5: Le statu quo n'était donc plus une option* ». P. Magnette a précisé que ce que le GW a décidé était de ne pas faire d'autoroute: « *Si tel était le cas, on aurait opté pour le tracé initial pondu dans le courant des années '70- mais de transformer la N5 en boulevard urbain (débarrassée du trafic de transit) avec deux déviations ne comportant qu'une voie de trafic dans chaque sens. Par ailleurs, « Le tracé a été étudié avec une grande finesse pour contourner au maximum les zones d'habitat, éviter de créer des coupures et passer donc dans (les) quelques espaces non bâtis qui demeurent disponibles* ». Parmi les mesures prévues, P. Magnette a indiqué qu'un bus à haut niveau de service desservirait l'artère afin de favoriser pleinement le transport collectif et la mobilité douce. « *Pour le reste, la tracé précis de la branche Ouest doit encore être élaboré. Une série d'études d'incidences et environnementales seront encore à mener. Cela permettra, le cas échéant, de réévaluer et d'adapter le tracé et, surtout, de réaliser tous les aménagements d'intégration dans le paysage. Nous sommes donc encore devant un travail de longue haleine* » selon le bourgmestre qui voit le début des travaux vers 2020 et leur fin aux alentours de 2024.

« *Je ne suis qu'à moitié convaincue* » répliqua S. Merckx car, « *pour moi, il est évident qu'ici, on est, encore une fois, dans le tout à la voiture et le tout au camion. Je pense qu'il faut sortir de ce schéma d'idées compte tenu du peu d'espaces verts présents à Charleroi* ».

« *Moi, je m'attendais à une réponse d'un représentant du Collège communal -et pas d'un ministre-président-, ce qui, dixit X. Desgain, n'est pas tout-à-fait la même chose. Pq? Car, estime le conseiller, si décision du GW il y a eu, la Ville de Charleroi, elle, doit s'assurer que l'on étudie bien, de façon approfondie, l'impact environnemental et l'impact sur la santé des habitants de la Ville de Charleroi. « Ce qui est proposé par le GW va ramener un trafic considérable sur l'A420 à Marcinelle, l'A503, le petit ring et l'A54. Et donc, c'est une forme d'autoroute urbaine que l'on construit-là. C'est assez surprenant. Moi, je trouve, qu'à tout le moins, le Collège devrait demander, dans l'étude d'incidences, qu'on étudie les aspects environnementaux et les aspects sur la santé, pas uniquement sur les morceaux qui se construisent, mais sur l'ensemble des riverains de ces axes* ».

X. Desgain a aussi fait part de ses inquiétudes vis-à-vis des objectifs fixés pour la Belgique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 dans la mesure où, citant le ministre Carlo Di Antonio, la nouvelle infrastructure pourrait générer, en 2030, l'augmentation du trafic à hauteur de 45.000 véhicules/jour.

« *Nous veillerons à ce que tous ces éléments soient intégrés dans les études d'incidences* » conclut P. Magnette.

Après le bien vivre, le mieux vivre et une intervention du même X. Desgain qui prend tout son sens dans le contexte de menace terroriste que l'on sait. Justement, après les attentats qui ont endeuillé la France, et *qui interpellent tous les démocrates*, insista le conseiller, « *le risque est grand de voir des habitants de notre ville se dresser les uns contre les autres parce qu'ils ont des cultures, des religions, des origines ou des habitudes différentes; il est pourtant important que toutes les mesures soient prises pour protéger de ce terrorisme froidement organisé notre population et d'éviter que des forces centrifuges animent nombreuses communautés qui constituent la richesse et la diversité de notre ville. (...) Pour écolo, il est indispensable de renforcer les moyens et les actions pour soutenir le vivre ensemble dans notre ville, pour que chacun, quel que soit son origine, sa culture, sa situation sociale, soit en mesure de s'épanouir et de trouver le bonheur* ».

En parlant de mesures et d'actions précisément, l'échevin Mohamed Fekrioui informa qu'en matière d'intégration sociale, l'action de la Ville de Charleroi est en partie déléguée au CRIC. Les actions du CRIC, dit-il, visent à insuffler des valeurs d'interculturalité, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. « *Le CRIC soutient le vivre ensemble au travers de ces missions récurrentes. En collaboration avec le Centre local pour la Promotion à la santé, le CRIC effectue également la transposition à la réalité de l'outil pédagogique « Ma Ville, Mon Quartier » conçu par le CNAPB; le CRIC participe également aux rencontres favorisant l'interreligieux* ».

Parallèlement aux mesures du CRIC, la Ville, a ajouté l'édile, met à disposition un assistant social arabophone et une psychologue à temps partiel. « *Ces agents participent aux formations organisées par le CRIC notamment en matière de législation relative à l'accès à la nationalité et à la radicalisation* ». Quelques 400 interventions ont été recensées au cours des 12 derniers mois. De son côté, en coordination avec d'autres associations, le service Egalité des Chances participe au Collectif qui assure l'organisation de la Journée de la Tolérance placée sous l'égide du CPAS, tout en soutenant, par ailleurs, diverses initiatives telle celle développée par D'Cole à Jumet-Hamendes. Et puis, a encore ajouté M. Fekrioui, il y a le Plan de Cohésion sociale: Il favorise aussi l'intégration par le biais d'activités dans les quartiers; le Plan de Prévention et de Sécurité: Au-delà des mesures prises, le Conseil zonal a approuvé, en date du 27/10/2015, le projet de mise en oeuvre d'une plate-forme de concertation « radicalisme ».

« *Les actions de la Ville de Charleroi en matière d'intégration sociale sont diverses et variées; elles se basent aussi sur le long terme et sur un travail (transversal) de tous les jours* » a-t-il conclu.

« *Je pense que l'idéal, dans les prochains mois, serait d'augmenter les moyens dans les quartiers* », reprit X. Desgain, *qu'on peut identifier comme un peu plus en difficulté par rapport au vivre ensemble. Je pense que c'est important; j'espère que cela se traduira dans le budget communal de l'année prochaine* ».

« *Moi, surenchérit sa collègue Malika El Bourezgui, j'insiste vraiment sur le fait qu'aujourd'hui, on sent qu'il y a une tension. Elle est fort ressentie tant du côté de la communauté musulmane que du côté de la société civile. Il ne faut donc pas négliger les moyens. Aujourd'hui, les choix politiques et budgétaires que vous avez fait, ont fait qu'il y a de moins en moins d'Etat dans les quartiers. Or, c'est à lui d'assurer la cohésion sociale* » termina la conseillère rappelant au passage que le phénomène de radicalisation peut toucher quiconque, quel que soit son appartenance religieuse. « *Si on ne met pas aujourd'hui les moyens de mettre de la présence dans les quartiers pour recréer du lien social et assurer le contrôle social, on aura des surprises* ».

Quant au bourgmestre P. Magnette, à la question que lui posait la même M. El Bourezgui, il a

répondu que les réunions décidées en janvier dernier et qui devaient rassembler diverses associations/institutions auraient bien lieu, mais dans le rythme fixé initialement.

Au chapitre des questions d'actualité, la première était portée par Sofie Merckx (PTB+) (et Latifa Gahouchi sur le même sujet, mais cette dernière était retenue en commission du parlement wallon) à propos de la diminution de la recette de l'IPP et ses conséquences sur la trésorerie communale. « *Pour notre ville, la perte sèche est de 6,4 millions d'€. Il faut remonter à l'année 2010 pour trouver un compte de la ville une perception aussi basse* ». Pour la conseillère, « *L'annonce de cette nouvelle diminution des moyens de la Ville est d'autant plus inquiétante... que le budget 2015, ainsi que les précédents, ont fait mal aux Carolos* ».

« *J'ignore, à ce stade, les raisons qui ont conduit l'administration fédérale à réévaluer les opérations d'enrôlement* » l'informa l'échevine Déléguée, Françoise Daspremont. « *Je constate, toutefois, qu'il s'agit d'une opération bénéfique pour le Fédéral qui a une incidence négative pour les villes et communes* ».

En ce qui concerne l'impact pour notre Ville, « *il est, comme vous l'indiquez, de -6,4 millions d'euros de recettes sur l'exercice en cours; les prévisions pour 2016 font également état d'un manque à gagner de 2,4 millions d'euros par rapport au montant enregistré à l'initial 2015* ». Etant donné le caractère tardif de cette mesure, a ajouté F. Daspremont, « *elle ne peut être absorbée que via un ajustement du budget 2015 et sera donc impacté aux soldes des exercices antérieurs du budget 2016* ».

Plus précisément, comment y fera-t-on face? « *La situation budgétaire de notre ville fait état de plusieurs éléments positifs qui conduiront à vous présenter une situation relativement sereine pour 2016. Ainsi, le solde des exercices antérieurs présentait, avant cette mauvaise nouvelle, un boni d'environ 4,8 millions d'euros qui servira à absorber partiellement les 6,4 millions d'euros de moindre recette. Le solde, ainsi que l'impact des dernières évaluations pour 2016 seront, quant à eux, pris en charge par une augmentation des crédits spéciaux qui permettent d'anticiper l'inexécution de certaines dépenses* ». Et puis, « *les premières épures pour 2016 montrent que nous sommes très loin des maxima autorisés par la Tutrelle en la matière* ».

Bref, « *l'impact de ces baisses de recettes sera donc sans douleur pour nos concitoyens* » conclut F. Daspremont.

Sans douleur, certes, mais elles mettent en tout cas en évidence une certaine contradiction fit valoir Sofie Merckx: « *Si ce genre de calculs est possible ici, pourquoi ne serait-ce pas possible quand l'urgence sociale se pose?* »

En date du 24 septembre 2012, le Conseil communal décidait, à l'initiative du conseiller écolo Luc Parmentier, de signer, à l'unanimité, la charte « *SAVE Villes et Communes* ».

En signant cette charte, la Ville, ainsi que l'a rappelé l'élu écologiste, s'est engagée à accroître la sécurité de tous les usagers de la route, et plus particulièrement celle des enfants et des jeunes à Charleroi. Quid 3 ans après?

Passons sur le fait que nous ne soyons toujours pas, au grand dam de L. Parmentier, repris dans la liste des villes signataires présentée sur le site <http://save.pevr.be/municipalites-participantes/> Mais pour le reste, l'essentiel?

L'essentiel, dicit l'échevin Eric Goffart, c'est précisément que les (7) principes de cette Charte soient appliqués sur le terrain. « *Les actions qui ont été menées sur le terrain, en matière de sécurité routière, sont nombreuses et je peux vous confirmer qu'elle fait partie intégrante des politiques que nous menons en matière d'investissements sur nos différentes infrastructures routières. Plusieurs objectifs de cette charte sont, d'ores et déjà, à ce stade, rencontrés* ».

A titre d'exemple, a indiqué l'édile, « *lorsque nous rénovons nos voiries, la sécurité routière figure parmi les critères des choix que nous opérons tout comme la présence d'écoles; de façon systématique, nous intégrons, désormais, dès l'élaboration des plans, des aménagements spécifiques comme des zones de vigilance en tarmac rouge ou la création de sinuosités dans les tracés rectilignes ou la pose de ralentisseurs de vitesse* ».

Dans ce cadre, Eric Goffart a également rappelé que les travaux menés à la ville haute avaient permis de sécuriser plusieurs points critiques notamment sur le bd Janson. Au-delà, « *Nous renforçons la sécurité routière aux abords des écoles par le biais de différents types*

*d'interventions* ». Une nouvelle méthode d'évaluation va également permettre la prise en compte des situations particulières. En priorité, on s'attellera à résoudre celle, très problématique, dit-il, du collège Saint Michel, à Gosselies.

En parlant de rénovation de voiries, un très gros chantier s'est achevé dernièrement du côté du Spiroudôme. Histoire de fêter la renaissance des rues Falony, du Roton et Pige-au-Croly, une petite coupure de ruban y avait été organisée. Comme à chaque fois, et selon une petite tradition établie en interne, on y a vu le bourgmestre en titre P. Magnette, des membres du Collège, un conseiller, mais un seul. Les autres, à l'instar de Line Manouvrier (PS), eh bien pas de petite cérémonie, faute d'y avoir été conviée en bonne et due forme. *« Ne serait-il pas utile de faire passer un communiqué via les boîtes mail Ville à tous les membres du Conseil pour que chacun puisse être au courant de ces manifestations, et s'y rendre suivant son agenda et ses priorités »?*

Si l'invitation avait pourtant bel et bien été lancée par son cabinet, manifestement, il y a eu un petit couac lui fit savoir E. Goffart. Juré, promis, *« on fera en sorte que cela ne se reproduise plus »*.

Paris; pour Jean-Pierre Deprez (MR) c'est la Ville Lumière, symbole de la liberté et de la fraternité, martyrisée au moins à deux reprises déjà cette année par le terrorisme aveugle, mais c'est aussi, sous ce vocable, au singulier, celui qui se pose dorénavant aux autorités communales en terme de sécurité. Des annulations de manifestations par ci, des suppressions d'événements par là, concrètement, pour les Carolos, qu'est ce qui a ou va changer en termes de sécurité? C'est la question qu'il posait au président du Conseil.

Sans trop dévoiler la couronne, celui-ci a tout d'abord indiqué que *« le 13 novembre restera à n'en pas douter comme l'une des journées les plus noires que nous avons eues à connaître »*.

Ensuite que, dès le mardi 17 novembre, à la lumière de l'avis de l'OCAM, toutes les autorités se sont penchées sur ce problème. Des décisions ont été prises dans la foulée comme, par exemple, cette demande de renfort en moyens humains auprès de la Défense et du ministère de l'Intérieur (28 militaires ont été déployés depuis près de certains endroits clés du territoire), les consignes de sécurité élémentaires adressées à la population dans son ensemble, ainsi qu'aux dirigeants d'institutions spécifiques amenées à être des cibles « potentielles », l'adoption de dispositifs de sécurité pour tous les événements qui sont réévalués en permanence, des dispositions préventives de planification d'urgence et de crise. *« Un dialogue permanent s'est instauré entre la police, la bourgmestre déléguée, les services du bourgmestre en charge de la sécurité pour appréhender les risques. « Mais Charleroi, a insisté, P. Magnette, c'est 1300 lieux potentiellement concernés par la liste de l'OCAM; cela montre qu'il est impossible de contrôler tout tout le temps »*.

Dans le même cadre, P. Magnette a informé que des initiatives avaient été aussi prises par le Fédéral engageant les autorités locales dont la diffusion d'une circulaire ministérielle au sujet des Foreign Returnees Fighters et une circulaire émise par les procureurs généraux. *« Ces nouvelles dispositions imposent le suivi de certaines entités impliquées ou suspectées d'être impliquées dans la problématique de la radicalisation. Ces dispositions prévoient aussi la mise en place d'organes tels que la Task Force locale (pour le suivi opérationnel par la police et le parquet) et la cellule de sécurité intégrale présidée par le bg ou son délégué. Ces organes devront être opérationnels pour le 1er janvier prochain. A Charleroi, il est également prévu de mettre en place une plate-forme d'action à moyen et long termes. Une première réunion de cet organe est prévue d'ici la fin de l'année »*.

Conclusion de P. Magnette: *« Nous prenons toutes les dispositions utiles et de manière préventive; nous faisons le maximum pour rassurer à la fois la population et faire en sorte que nous vivions le plus normalement possible »*. C'est dans cet esprit que *« toutes choses étant égales par ailleurs, nous maintiendrons les manifestations prévues lors des prochains jours et, notamment, l'inauguration du Village de Noël prévue ce vendredi 27 novembre »*.

Après les mesures de sécurité, l'entretien des cimetières. Pour Mohamed Kadim (cdH), c'est sûr, Charleroi peut mieux faire. Charleroi peut mieux faire pour renvoyer une image plus positive de ces lieux qui sont non seulement des lieux de recueillement pour les familles mais aussi des lieux de mémoire où *« de nombreux riverains viennent se recueillir sur les tombes des combattants,*

*tombés pour notre liberté* ». Alors bien-sûr, il y a le Plan Osiris, mais il semble, dit le conseiller humaniste, *sombrer petit-à-petit dans l'oubli...* « *Je suis stupéfaite d'apprendre que, pour vous, le Plan Osiris semble tomber dans l'oubli* » devait lui rétorquer Françoise Daspremont. Elle a rappelé que, grâce à celui-ci, ce ne sont pas moins de 120.000€ qui ont été dégagés sous cette mandature pour l'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement du service et que plus de deux autres millions l'ont été pour la construction de columbariums, l'aménagement de parcelles, des réparations de voiries, la construction ou la réparation de caveaux d'attente, l'aménagement et réparations de parcelles commémoratives, l'enlèvement de signes distinctifs de sépulture, l'acquisition d'un logiciel de cadastre pour les cimetières.

« *Bien-sûr, les 25 cimetières de notre ville ne sont pas encore devenus parfaits mais il y a déjà eu de nombreuses améliorations; toutes ces mesures ne sont peut-être pas encore toutes visibles mais permettent de répondre à notre volonté d'optimiser la gestion des cimetières et de préserver notre patrimoine funéraire* ».

F. Daspremont a également indiqué qu'un partenariat avec le service des Espaces verts devrait aussi, à court terme, permettre une meilleure gestion des cimetières, en dehors des jours qui précèdent la Toussaint et les commémorations du 11 Novembre.

Quant à l'idée de mettre sur pied une équipe d'intervention d'urgence (évoquée par Mohamed Kadim), tout en rappelant le précieux concours apporté par le CEFA de Charleroi, elle a indiqué que la Ville lancerait, sur base d'une étude réalisée par le bureau d'études de la Ville, un marché stock visant à réaliser les travaux de manière harmonieuse et avec le souci du cachet esthétique que méritent ces espaces.

En date du 14 juillet 2015, Luc Parmentier intervenait au Conseil communal au sujet de *l'insécurité grandissante aux abords du marché dominical*. « *Le bourgmestre s'était vu rassurant dans sa réponse mais, relayant un récent fait divers dont la presse régionale s'est fait l'écho-, apparemment, depuis lors, la situation ne semble pas s'être améliorée* ». Et le conseiller d'ajouter que « *Selon mes informations, la patrouille de police prévue initialement de 6h00 à 7h00 lors de l'installation des maraîchers ne serait plus présente ce qui poserait des difficultés en termes de sécurité et d'évacuation des véhicules encore présents sur le marché* ».

Pour l'échevine Déléguée aux Affaires mayorales, « *il est tout d'abord utile de préciser que ces faits de violence ne sont pas directement liés au marché. La rue Chavannes, le bd Janson, la place du Manège,... sont trop souvent le lieu d'agressions et de larcins et il y a donc régulièrement des problèmes de violence dans ce quartier. Il est toutefois parfaitement compréhensible que des faits de violence parfois, comme ce fut le cas le 15 novembre dernier, à proximité des étals, génèrent un sentiment d'insécurité important. Les faits relayés par les placiers ont fait l'objet de nombreuses communications auprès des services de police. Concernant la présence policière, je peux vous confirmer que le dispositif de patrouille mis en place n'a pas fait l'objet d'une remise en cause en suite de l'installation de caméras de surveillance.* »

F. Daspremont a enfin informé qu'une rencontre était prévue le jeudi 26 novembre 2015 entre les services de la Ville, les services de police et les deux présidents d'associations de maraîchers afin d'étudier les mesures visant à améliorer la sécurisation des lieux lors de l'installation des étals.

Et ceci épuisait la partie « interventions questions d'actualité » de la réunion.

Pour le reste, le Conseil était invité, au point 4, à adopter l'ordre du jour de l'AG ordinaire et extraordinaire de l'ICDI fixée au 16 décembre 2015. « *Faute d'avoir reçu des explications sur l'augmentation des recettes budgétaires (68%) sur les sacs poubelles et compte tenu du fait que des dispositions qui nous tiennent à coeur dans le Plan Stratégique ne sont pas atteints, nous ne voterons pas positivement le pt 3 de l'ordre du jour de l'AG ordinaire* » fit savoir X. Desgain, pour écolo.

Idem dans le chef de Nicolas Tzanétatos (MR). Au motif, cette fois, « *de l'aggravation du passif et des charges (1,5 million d'€), résultant de mesures qui viennent toutes, regretta le conseiller, de la Région. « Je sens que quand le fédéral éternue, les entités fédérées sont malades, les syndicats sortent dans la rue et, température hivernale oblige, tombent aussi malades et viennent manifester au sein de notre Conseil; ici, des mesures régionales très précises*

*impactent notre intercommunale ICDI et personne ne semble s'en émouvoir. Ca m'invite, à titre personnel, à m'abstenir sur ce point ».*

Une autre approbation de l'ordre du jour de l'AG d'Igretec était fixée au point 5. X. Desgain est intervenu, d'une part pour s'inquiéter du fait que la vente ou la mise à disposition de terrains de l'intercommunale baissent fortement - et lui de plaider de sa part un plus grand travail d'animation économique- et puis, pour réclamer quelques éléments de réponse à propos du réseau de chauffage urbain, étant entendu, selon lui, qu'elle en est le propriétaire.

*« Nous n'avons pas d'éléments nouveaux à vous donner depuis la dernière question qui a été posée »* lui indiqua le bg P. Magonette. *« Des contacts individuels avec l'ensemble des bénéficiaires de ce chauffage urbain sont en cours afin de trouver des solutions au cas par cas dans l'attente d'une solution plus structurelle dont on a déjà pu débattre ».*

Pas satisfait et un peu sorti de ses gonds, X. Desgain fit savoir que *« j'ai le droit, me semble-t-il d'avoir des réponses, ici, au Conseil communal, aux questions que je pose sur la gestion de l'intercommunale ».*

*Effectivement, repris P. Magonette, si nous approuvons les points de l'ordre de jour de l'AG, c'est pour que vous puissiez émettre toutes les remarques que vous souhaitez mais vous ne pouvez pas, pour autant, exiger des réponses de personnes qui sont, ici, à titre de conseillers communaux et pas à d'autres titres que ceux-là. On enregistre vos points et les administrateurs qui représentent la Ville au sein du Conseil d'administration d'Igretec en feront part et veilleront à ce que le débat puisse y être porté ».*

*« Je prends acte que des personnes, ici, connaissent les réponses et personne ne veut me les donner. Je trouve qu'en terme de transparence, nous pouvions espérer mieux conclut le conseiller, selon lequel cela n'aurait sans doute pas été le cas si quelqu'un d'Igretec avait été présent lors de la réunion toutes sections confondues du CC.*

Aux points 40, 41, 42 et 43, le Conseil avait à se prononcer sur le transfert de plusieurs programmes communaux en matière de logement. Une question posée par X. Desgain donna l'occasion à l'échevine Ornella Cencig de préciser ce grand principe: Les financements restent les mêmes. *« Si dans le projet on a des logements de transit, on doit, impérativement, dans le transfert, financer des logements de transit (ou moyens). Si tel ne devait pas être le cas, la RW ne marquerait pas son accord dans le cadre de l'avenant ».*

Enfin, dans les points urgents, le Conseil avait à approuver la modification du règlement relatif à la taxe communale sur les spectacles cinématographiques (exercices 2016-2019). Luc Parmentier a dit ne pas comprendre la politique culturelle fiscale sur ce dossier: *« On a un opérateur, qui est le Parc, et on supprime son exonération fiscale l'année où on va lui mettre à disposition une salle de spectacles?! »*

*« Cela fait suite à un recours introduit par un autre exploitant; nos conseils nous indiquent, qu'effectivement, la mesure est discriminatoire et donc nous ne pouvons la maintenir »* expliqua le bg P. Magonette. Mais, *« d'autres types d'exonérations sont possibles notamment pour les cinémas ne disposant que d'une seule salle. Nous allons l'appliquer dans ce cas ».*